

**MAIRIE  
DE PALLUAUD  
- 16390 -**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt et cinq, jeudi 02 octobre à 18 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de PALLUAUD  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous  
La Présidence de Monsieur ANDREU le Maire*

*Date de la convocation : 25 septembre 2025*

*PRESENTS : ANDREU Michel, DIGIEAUD Sylvie, DESAIX Jean-Jacques, LEMERCIER Jean-Pierre,  
VIGNERON Jacky, VERNINAS Aurélie, FORGERON Patrice,*

*Absents : ARCHAT Cédric, RASPIENGEAS Lionel, ROUCHON Marie, GARBER Susan.*

*Secrétaire de séance : DESAIX Jean-Jacques*

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Délibération prix blé fermage 2025
- Bar restaurant
- Repas du 11 novembre 2025
- Prix de vente de la maison Panajol
- Point sur les travaux et commande en cours

**1. Le procès-verbal du 23 juillet 2025 est adopté**

**2. Prix blé fermage 2025**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de statuer sur le fermage des terrains communaux pour l'année 2025 avant de réclamer le règlement du fermage aux exploitants.

La variation de l'indice national des fermages 2025 par rapport à 2024 est de + 0.42% soit 123.06 pour 2025

La référence du blé fermage n'existe plus, cependant si elle avait été maintenue et qu'on applique l'indice 2025, elle serait égale à 26.83 € le quintal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit les conditions de location des terrains communaux comme suit :

- Prix du quintal : 26.83 €
- De fixer à 6 quintaux /ha le fermage des parcelles suivantes :
  - ZEN°65 d'une superficie de 2HA à Jean Pierre LE MERCIER
  - ZEN°66p d'une superficie de 4HA30 à Jean Pierre LE MERCIER
  - ZEN° 61,62, 63 d'une superficie de 2HA16A90CA à Jean Pierre LE MERCIER
  - ZEN°64p d'une superficie de 1HA20 à Claude DUBEC

- ZEN°64p d'une superficie de 1HA81 à Patrick GILLAIZEAU

### **3. Bar Restaurant**

Monsieur Le Maire fait savoir aux membres du conseil qu'il y a lieu de réfléchir à l'établissement du bail qui sera un bail commercial portant sur la location du Bar/ Restaurant et son logement, entre la commune et Madame RIBBO.

Pour le montant du loyer total déjà arrêté à 650 HT, il s'agit de réfléchir à la répartition entre logement et commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que le bail commercial prend effet à compter du 01 novembre 2025
- Que le montant du loyer total fixé à 650 € HT est réparti de la façon suivante :  
Logement 200 € (sans TVA)  
Commerce 450 HT soit 540 € TTC
- Que sera stipulé sur le bail, que la licence IV sera uniquement, mise à disposition, du gérant en place.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail commercial et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **4. Repas du 11 novembre 2025**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le 11 novembre a lieu le repas annuel de la commune. Pour se faire il a demandé à Madame RIBBO de proposer un menu. Monsieur Le maire demande aux membres présents de se positionner sur le choix du menu. Après concertation, le conseil valide le menu.

### **5. Prix de vente de la maison Panajol**

Monsieur le Maire rappelle que la maison Panajol est actuellement en vente au prix de 110 000 €. Au vu du nombre de visites, une seule depuis sa mise en vente, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s'il ne serait pas opportun d'ajuster le prix de vente sur ce qu'il se pratique sur le marché. Après concertation, le conseil municipal décide de fixer le prix de la maison à 90 000 €/net vendeur.

### **6. Point sur les travaux et commande en cours**

Monsieur le Maire informe les membres présents sur les travaux effectués ou à venir sur la commune

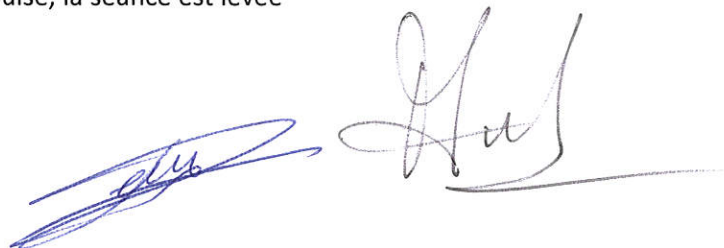
Voirie : Monsieur Pierre-Pierre a procédé au fauchage sur les chemins, Voir pour élaguer la fin de la route de Bel air car c'est communal, De l'enrobé va être mis sur la route de Bel air, sur la route des Rangs par la société BELLOT, à voir pour la route de Panivole.

Local Chasse : Le raccordement au tout à l'égout a été réalisé ainsi que la chappe, reste à faire le carrelage sur les deux murs et les finitions plomberie et électricité.

Salle des fêtes : Sébastien TROLONGE a effectué l'encadrement pour l'extracteur de fumée.  
Un devis a été demandé à la société Mat Hôtel pour une cuisinière, deux propositions, une avec un four électrique et les feux de cuisson au gaz et l'autre tout au gaz. Le conseil municipal décide d'opter pour la première solution pour un montant de 3432 €.

Logement : Des infiltrations d'eau ont lieu au niveau des velux des logements. Monsieur BUSSELET a fait un devis pour reprendre le tour des velux et assurer l'étanchéité pour un montant de 2084 €. Le conseil municipal valide le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Two handwritten signatures are present. The first is written in blue ink and is highly stylized and illegible. The second is written in black ink and is also stylized, appearing to start with the letter 'H'.